

**Procès-Verbal du
Conseil Municipal du 22 mars 2023 à 19h00
Salle du Conseil Municipal**

Monsieur le Maire donne la parole au Secrétaire de séance qui fait approuver le procès-verbal de la séance précédente qui s'est tenue le 01 mars 2023 à l'unanimité.

Nombre de membres : **23**

En exercice : **23**

Nombre de présents : **16**

Nombre de votants : **21**

Date de convocation : **15 mars 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le 22 mars à dix-neuf heures 00, le Conseil Municipal de la Commune du Bourg d'Oisans, régulièrement convoqué, s'est réuni en salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Guy VERNEY, Maire.

Présents : Guy VERNEY, Camille CARREL, Ghislaine CROIBIER-MUSCAT, Georges GOFFMAN, Estelle THEBAULT, Sebastiano VACCARELLA, Jean-Luc RAVIOLA, Jean-Luc GIRAUD, Jean-François PICCA, Agnès FIAT, Renée JOUVENCEL, Laurent BRILLAUD, Bruno AYMOZ, Régis CONTARDO, Mauricette ROCHE, Marilyn BRICHET.

Absents représentés : Aurélie CHASLES-FAYOLLE représentée par Sebastiano VACCARELLA, Elise CONSTANT-MARMILLON représentée par Georges GOFFMAN, Anita FUZEAU représentée par Agnès FIAT, Jean DIET représenté par Ghislaine CROIBIER-MUSCAT, Olivier HUGONNARD représenté par Bruno AYMOZ.

Absent excusé : Serge GALMARD.

Absent : Perrine TICHIT.

Secrétaire de séance : Estelle THEBAULT (selon art. L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Date d'affichage : **28 avril 2023**

FINANCES

- 2023 - 020** Budget principal / Compte de gestion 2022.
- 2023 - 021** Budget Principal / Compte administratif 2022.
- 2023 - 022** Budget principal / Affectation et reprise des résultats 2022.
- 2023 - 023** Budget principal / Budget primitif 2023.
- 2023 - 024** Budget Principal / Produits fiscal / Taux 2023.
- 2023 - 025** Budget service de l'eau / Compte de gestion 2022.
- 2023 - 026** Budget service de l'eau / Compte administratif 2022.
- 2023 - 027** Budget service de l'eau / Affectation et reprise des résultats 2022.
- 2023 - 028** Budget du service de l'eau / Budget primitif 2023.

QUESTIONS DIVERSES

Introduction de Monsieur le Maire :

Les élus et les services ont respecté le cadrage budgétaire en maîtrisant leurs dépenses, cela afin de pouvoir faire face à l'augmentation des fluides (électricité, combustibles, carburant).

Le budget permet donc de respecter l'engagement premier des élus, celui de ne pas augmenter les taux de fiscalité cette année encore.

2023 - 020 : FINANCES - Budget principal / Compte de gestion 2022.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Estelle THEBAULT, 4^{ième} adjointe en charge des Finances.

VU l'article L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

VU l'avis favorable de la Commission des Finances du 08 mars 2023 ;

Après s'être fait présenter, d'une part, le budget primitif 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les bordereaux des titres de recettes et des mandats de dépenses, et, d'autre part, le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal,

Conformément à l'Article L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'arrêter le compte de gestion 2022, ainsi communiqué par la Comptable des Finances Publiques.

Le Conseil Municipal ayant entendu cet exposé et après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

PREND ACTE du compte de gestion 2022 de la Commune du Bourg d'Oisans.

Sont annexées les fiches relatives à l'exécution budgétaire du compte de gestion 2022 de la Commune du Bourg d'Oisans et l'état II A1 vue d'ensemble du compte administratif 2022.

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 038029

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC LA MURE

ETABLISSEMENT : BOURG D OISANS

Résultats budgétaires de l'exercice

65300 - BOURG D OISANS

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	9 922 877,00	10 346 887,00	20 269 764,00
Titres de recette émis (b)	763 608,91	6 120 972,55	6 884 581,46
Réductions de titres (c)	4,00	4 236,66	4 240,66
Recettes nettes (d = b - c)	763 604,91	6 116 745,89	6 880 350,80
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	9 922 877,00	10 346 887,00	20 269 764,00
Mandats émis (f)	1 795 542,83	5 197 794,72	6 993 337,55
Annulations de mandats (g)	38 416,17	5 014,45	43 430,62
Depenses nettes (h = f - g)	1 757 126,66	5 192 780,27	6 949 906,93
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	993 521,75	923 965,62	69 556,13
(h - d) Déficit			

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 038029

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC LA MURE

ETABLISSEMENT : BOURG D OISANS

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

65300 - BOURG D OISANS

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement	2 554 017,46		-993 521,75		1 560 495,71
Fonctionnement	4 507 667,72		923 965,62		5 431 633,34
TOTAL I	7 061 685,18		-69 556,13		6 992 129,05
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
65301-NAS BOURG D OISANS					
Investissement	594 989,65		-154 565,37		440 424,28
Fonctionnement	545 841,70	450,00	218 268,79		763 650,49
Sous-Total	1 140 831,35	450,00	63 703,42		1 204 082,77
TOTAL III	1 140 831,35	450,00	63 703,42		1 204 082,77
TOTAL I + II + III	8 202 516,53	450,00	-5 854,71		8 196 211,62

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)		DEPENSES		RECETTES	
	Section de fonctionnement	A	5 192 780,27	G	6 116 745,89
	Section d'investissement	B	1 757 126,66	H	763 604,91
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00	I	4 507 667,72
			(si déficit)		(si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00	J	2 554 017,46
			(si déficit)		(si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	6 949 906,93	= G+H+I+J	13 942 035,98
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	566 991,08	L	358 619,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	566 991,08	= K+L	358 619,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	5 192 780,27	= G+I+K	10 624 413,61
	Section d'investissement	= B+D+F	2 324 117,74	= H+J+L	3 676 241,37
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	7 516 898,01	= G+H+I+J+K+L	14 300 654,98

2023 - 021 : FINANCES - Budget Principal / Compte administratif 2022.

Monsieur Guy VERNEY, Maire quitte la salle du Conseil Municipal

VU l'article L.221-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

VU l'avis favorable de la Commission des Finances du 08 mars 2023 ;

Conformément à l'article L.2121-15 du code général des Collectivités Territoriales (CGCT), il a été procédé à la nomination de Madame Estelle THEBAULT, Présidente de séance, pour l'examen du compte administratif 2022 de la Commune du Bourg d'Oisans.

Madame Estelle THEBAULT, Présidente de séance donne lecture des résultats définitifs de ce compte :

➤ **SECTION D'INVESTISSEMENT :**

Résultat à la clôture de l'exercice 2021 Excédent de : 2 554 017.46

Exercice 2022

Dépenses :	1 757 126.66
Recettes :	763 604.91

Résultat de l'exercice 2022 Excédent de : - 993 521.75

Résultat cumulé au 31/12/2022 - Excédent de : 1 560 495.71

Restes à réaliser au 31.12.2022

Dépenses :	- 566 991.08
Recettes :	<u>358 619.00</u>
	- 208 327.08

Résultat cumulé au 31.12.2022 y compris restes à réaliser : 1 352 168.63

➤ **SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

Résultat à la clôture de l'exercice 2021- Excédent de: **4 507 667.72**
Part affectée à l'investissement : **0.00**

Report en section de fonctionnement exercice 2022:

4 507 667.72

Exercice 2022:

Dépenses : 5 192 780.27
Recettes : 6 116 745.89

Résultat de l'exercice 2022- Excédent de : **923 965.62**

Résultat cumulé au 31/12/2022- Excédent de : 5 431 633.34

Le Conseil Municipal ayant entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DONNE ACTE au Maire du compte administratif 2022 du budget principal de la Commune.

ARRETE les résultats du compte administratif 2022 du budget principal de la Commune tels que résumés ci-dessus.

2023 - 022 : FINANCES - Budget principal / Affectation et reprise des résultats 2022.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Estelle THEBAULT, 4^{ième} adjointe chargée des finances.

VU l'article L.2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'avis favorable de la Commission des Finances du 08 mars 2023 ;

Madame Estelle THEBAULT rappelle les résultats 2022 du budget principal :

Section de fonctionnement :

Résultat cumulé de l'exercice 2022 :	excédent	5 431 633.34 €
--------------------------------------	----------	----------------

Section d'investissement :

Résultat cumulé de l'exercice 2022 :	excédent	1 560 495.71 €
--------------------------------------	----------	----------------

Restes à réaliser :		- 208 372.08 €
---------------------	--	----------------

Résultat avec les restes à réaliser :	excédent	1 352 123.63 €
---------------------------------------	----------	----------------

Le Conseil Municipal, sur proposition de Madame Estelle THEBAULT et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'affecter et de reprendre le résultat global de fonctionnement excédentaire du compte administratif 2022 dans le budget 2023 comme suit :

- en recette d'investissement au compte 1068 la somme de 0.00 €
- en recette de fonctionnement au compte 002 la somme de 5 431 633.34 €

DECIDE de reprendre, dans le budget 2022, en recettes d'investissement, le résultat cumulé excédentaire du compte administratif 2022, soit 1 560 495.71 € au compte 001.

DONNE toute délégation utile à Monsieur le Maire pour l'application de ces décisions.

2023- 023 : FINANCES - Budget principal / Budget primitif 2023.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Estelle THEBAULT, 4^{ième} adjointe en charge des Finances.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2311-1 et suivants ;

VU l'avis favorable de la Commission des Finances du 08 mars 2023 ;

Madame Estelle THEBAULT expose à l'Assemblée les grandes orientations du Budget Primitif 2023 de la Ville qui s'établit en dépenses et recettes à la somme de 21 977 566,00€.

Le Conseil Municipal,

Après examen par la Commission des Finances en date du 08 mars 2023,

Sur proposition de Madame Estelle THEBAULT, le budget primitif 2023 se présente comme suit :

➤	Section de fonctionnement :	
	Dépenses :	11 412 388,00 €
	Recettes :	11 412 388,00 €
➤	Section d'investissement :	
	<u>Dépenses:</u>	
	crédits de reports :	566 991.08 €
	propositions nouvelles :	<u>10 033 186.92 €</u>
	Total :	10 600 178.00 €
	<u>Recettes :</u>	
	crédits de reports :	358 619.00 €
	propositions nouvelles :	<u>10 241 559.00 €</u>
	Total :	10 600 178,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

ADOpte le budget primitif 2023 tel que présenté en séance.

Autorise Monsieur le Maire à solliciter toute subvention en lien avec les projets de ce budget.

Donne toute délégation à Monsieur le Maire pour l'application de ces décisions.

IV – ANNEXES				IV
ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES				B8

SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT (total)					
FONCTIONNEMENT (total)					
657362	E80/2023	SUBVENTION VOTEE AU BUDGET PRIMITIF 2022	CCAS BOURG D OISANS	Etablissement de droit public	111 380,50
65748	E87/23	SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS VOTEE AU BUDGET PRIMITIF 2023	CLUB ST LAURENT DU LAC	Association	50 000,00
65748	E88/23	SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS VOTEE AU BUDGET PRIMITIF 2023	GADJO MEIDJO	Association	323,00
65748	E89/23	SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS VOTEE AU BUDGET PRIMITIF 2023	GROUPE VOCAL FEMININ POLYFEMINA	Association	589,00
65748	E90/23	SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS VOTEE AU BUDGET PRIMITIF 2023	LA VITRINE DE BOURG D OISANS	Association	500,00
65748	E91/23	SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS VOTEE AU BUDGET PRIMITIF 2023	LES POILUS DE L OISANS	Association	1 207,00
65748	E92/23	SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS VOTEE AU BUDGET PRIMITIF 2023	OISANS SOLIDAIRE	Association	1 188,00
65748	E93/23	SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS VOTEE AU BUDGET PRIMITIF 2023	PISTEURS SECOURISTES DE L OISANS	Association	600,00
65748	E94/23	SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS VOTEE AU BUDGET PRIMITIF 2023	VOGUE SAINT LAURENT	Association	840,00
65748	E95/23	SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS VOTEE AU BUDGET PRIMITIF 2023	LES AMIS DE GASPARD	Association	2 000,00
65748	E109/23	SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS VOTEE AU BUDGET PRIMITIF 2023	TETRATLETIK	Association	1 663,00
65748	E110/23	SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS VOTEE AU BUDGET PRIMITIF 2023	TRAIL DE L ETENDARD	Association	3 000,00
65748	E96/23	SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS VOTEE AU BUDGET PRIMITIF 2023	BO STUDIO	Association	8 000,00
65748	E97/23	SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS VOTEE AU BUDGET PRIMITIF 2023	CAF PAYS D OISANS	Association	6 000,00
65748	E98/23	SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS VOTEE AU BUDGET PRIMITIF 2023	CANOE KAYAK OISANS	Association	2 143,00
65748	E99/23	SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS VOTEE AU BUDGET PRIMITIF 2023	COME	Association	1 000,00
65748					1 625,00

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
65748	E100/23	SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS VOTEE AU BUDGET PRIMITIF 2023	DANSENCORPS	Association	1 720,00
65748	E101/23	SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS VOTEE AU BUDGET PRIMITIF 2023	FOOTBALL CLUB BOURG D OISANS	Association	3 249,00
65748	E102/23	SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS VOTEE AU BUDGET PRIMITIF 2023	JUDO CLUB DE BOURG D OISANS	Association	5 774,00
65748	E103/23	SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS VOTEE AU BUDGET PRIMITIF 2023	LES RANDONNEURS D'OISANS	Association	1 000,00
65748	E104/23	SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS VOTEE AU BUDGET PRIMITIF 2023	MOTO-CROSS DE L'OISANS	Association	922,00
65748	E105/23	SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS VOTEE AU BUDGET PRIMITIF 2023	RUGBY OISANS CLUB	Association	2 000,00
65748	E106/23	SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS VOTEE AU BUDGET PRIMITIF 2023	SKI CLUB ALPIN BOURG D OISANS	Association	3 477,00
65748	E107/23	SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS VOTEE AU BUDGET PRIMITIF 2023	SKI NORDIQUE OISANS	Association	2 166,00
65748	E108/23	SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS VOTEE AU BUDGET PRIMITIF 2023	VAUJANY ARTISTIQUE CLUB	Association	817,00
65748	E112/23	SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS VOTEE AU BUDGET PRIMITIF 2023	UNION CYCLISTE DE L'OISANS	Association	342,00
65748	E111/23	SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS VOTEE AU BUDGET PRIMITIF 2023	AKASHA	Association	884,00
65748	E113/23	SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS VOTEE AU BUDGET PRIMITIF 2023	ARTS YOGA EXPRESSION ET CREATION	Association	600,00
65748	E81/23	SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS VOTEE AU BUDGET PRIMITIF 2023	COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE LA FARE	Association	688,50
65748	E82/23	SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS VOTEE AU BUDGET PRIMITIF 2023	COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE ELEMENTAIRE LES MARRONNIERS	Association	1 445,00
65748	E83/23	SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS VOTEE AU BUDGET PRIMITIF 2023	ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE AGREE DE BOURG D OISANS	Association	618,00
65748	E84/23	SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS VOTEE AU BUDGET PRIMITIF 2023	AMICALE SAPEURS POMPIERS BOURG OISANS	Association	3 000,00
65748	E85/23	SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS VOTEE AU BUDGET PRIMITIF 2023	ASSOCIATION LES AMIS DE L ORGUE EN OISANS	Association	1 500,00
65748	E86/23	SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS VOTEE AU BUDGET PRIMITIF 2023	CHANT OISANS	Association	500,00

2023 - 024 : FINANCES – Budget Principal / Produit fiscal / Taux 2023.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Estelle THEBAULT, 4^{ième} adjoint en charge des Finances.

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** l'article 1639 A du Code Général des impôts ;
- VU** l'avis favorable de la Commission des Finances du 08 mars 2023 ;
- VU** que la réforme de la taxe d'habitation s'étant terminée en 2022, les collectivités retrouvent un pouvoir de taux sur cette taxe qui ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans ;
- VU** que, pour l'exercice 2023, le taux de référence de la taxe d'habitation est celui voté en 2019, qui avait été figé de 2020 à 2022 du fait de la réforme de la taxe d'habitation ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de voter pour l'année 2023, les taux des taxes communales ci-dessous :

• Taxe d'habitation :	17.32 %
• Taxe foncière sur les propriétés bâties:	42.28 %
• Taxe foncière sur les propriétés non bâties:	114.56 %
• Cotisation Foncière des Entreprises :	36.97 %

DONNE toute délégation utile à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de cette décision.

2023 - 025 : FINANCES - Budget service de l'eau / Compte de gestion 2022.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Estelle THEBAULT, 4^{ième} adjointe en charge des Finances.

VU l'article L. 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

VU l'avis favorable de la Commission des Finances du 8 mars 2023 ;

Madame Estelle THEBAULT, après s'être fait présenter, d'une part, le budget primitif 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les bordereaux des titres de recettes et des mandats de dépenses , et, d'autre part, le compte de gestion dressé par le Comptable des Finances Publiques, conformément à l'article L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, demande aux membres du Conseil Municipal d'arrêter le compte de gestion 2022, ainsi que communiqué par le Comptable des Finances Publiques.

Le Conseil Municipal ayant entendu cet exposé et après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

PREND ACTE du compte de gestion 2022 du budget du service de l'eau de la Commune

Sont annexés les fiches relatives à l'exécution budgétaire du compte de gestion 2022 du budget service de l'eau de la Commune et l'état A1 vue d'ensemble du compte administratif 2022.

Résultats budgétaires de l'exercice

65301 - SAS BOURG D OISANS

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	2 021 350,00	1 574 065,00	3 595 415,00
Titres de recette émis (b)	105 503,77	1 044 447,28	1 149 951,05
Reductions de titres (c)		63 260,56	63 260,56
Recettes nettes (d = b - c)	105 503,77	981 186,72	1 086 690,49
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	2 021 350,00	1 574 065,00	3 595 415,00
Virements émis (f)	269 069,14	763 067,78	1 032 136,92
Annulations de mandats (g)		147,45	147,45
Depenses nettes (h = f - g)	269 069,14	762 919,93	1 032 989,07
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		218 266,79	63 701,42
(h - d) Déficit	154 565,37		

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 038029

NOM DU POSTE COMPTABLE : BGC LA MURE

ETABLISSEMENT : SAS BOURG D OISANS

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

65301 - SAS BOURG D OISANS

Exercice 2022

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2021	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
SAS BOURG D OISANS					
Investissement	594 989,65		-154 565,37		440 424,28
Fonctionnement	545 841,70	450,00	218 266,79		763 658,49
Sous-Total	1 140 831,35	450,00	63 701,42		1 204 082,77
TOTAL III	1 140 831,35	450,00	63 701,42		1 204 082,77
TOTAL I + II + III	1 140 831,35	450,00	63 701,42		1 204 082,77

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)
		A		G		G-A
	Section d'exploitation	762 919,93		981 186,72		218 266,79
	Section d'investissement	260 069,14		105 503,77		-154 565,37

REPORTS DE L'EXERCICE N-1		+		+	
		C		I	
	Report en section d'exploitation (002)	0,00	(si déficit)	545 391,70	(si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	0,00	(si déficit)	594 989,65	(si excédent)

		=		=	
		DEPENSES		RECETTES	
		P=		Q=	
TOTAL (réalisations + reports)		A+B+C+D	1 022 989,07	G+H+I+J	2 227 071,84
				=Q-P	1 204 082,77

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E		K	
	Section d'investissement	F		L	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F		= K+L	
			0,00		0,00
			32 189,25		0,00
			32 189,25		0,00

RESULTAT CUMULE	DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)
	Section d'exploitation	= A+C+E		= G+I+K	
	Section d'investissement	= B+D+F		= H+J+L	
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F		= G+H+I+J+K+L	
		762 919,93		1 526 578,42	763 658,49
		292 258,39		700 493,42	408 235,03
		1 055 178,32		2 227 071,84	1 171 893,52

2023 - 026 : FINANCES - Budget service de l'eau / Compte administratif 2022.

Monsieur Guy VERNEY, Maire quitte la salle du Conseil Municipal

VU l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

VU l'avis favorable de la Commission des Finances du 8 mars 2023,

Conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales (CGCT), il a été procédé à la nomination de Madame Estelle THEBAULT, Présidente de séance, pour l'examen du compte administratif 2022 du budget service de l'eau de la Commune du Bourg d'Oisans.

Madame Estelle THEBAULT, Présidente de séance donne lecture des résultats définitifs de ce compte :

➤ **SECTION D'INVESTISSEMENT :**

Résultat à la clôture de l'exercice 2021 Excédent de : 594 989,65

Exercice 2022

Dépenses :	260 069,14
Recettes :	105 503,77

Résultat de l'exercice 2022 Déficit de : - 154 565,37

Résultat cumulé au 31/12/2022 - Excédent de : 440 424,28

Restes à réaliser au 31.12.2022

Dépenses :	0,00
Recettes :	<u>0,00</u>
	0,00

Résultat cumulé au 31.12.2022 y compris restes à réaliser : 440 424,28 €

➤ **SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

Résultat à la clôture de l'exercice 2021- Excédent de:	545 391,70
Part affectée à l'investissement :	0,00

Report en section de fonctionnement exercice 2021:

545 391,70

Exercice 2022:

Dépenses :	762 919,93
Recettes :	981 186,72

Résultat de l'exercice 2022- Excédent de :	218 266,79
--	------------

<u>Résultat cumulé au 31/12/2022– Excédent de :</u>	<u>763 658,49</u>
--	--------------------------

Le Conseil Municipal ayant entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DONNE ACTE au Maire du compte administratif 2022 du budget du service de l'eau de la Commune

ARRETE les résultats du compte administratif 2022 du budget du service de l'eau de la Commune tels que résumés ci-dessus.

2023 - 027 : FINANCES - Budget service de l'eau / Affectation et reprise des résultats 2022.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Estelle THEBAULT, 4^{ième} adjointe chargée des finances.

VU l'article L.2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'avis favorable de la Commission des Finances du 8 mars 2023 ;

Madame Estelle THEBAULT rappelle les résultats 2022 du budget du service de l'eau :

Section de fonctionnement :

Résultat cumulé de l'exercice 2022 :	excédent	763 658,49 €
--------------------------------------	----------	--------------

Section d'investissement :

Résultat cumulé de l'exercice 2022 :	excédent	440 424,28 €
--------------------------------------	----------	--------------

Restes à réaliser	:	0,0 €
-------------------	---	-------

Résultat avec les restes à réaliser	:	excédent	440 424,28 €
-------------------------------------	---	----------	--------------

Le Conseil Municipal, sur proposition de Madame Estelle THEBAULT et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'affecter et de reprendre le résultat global de fonctionnement excédentaire du compte administratif 2022 dans le budget 2023 comme suit :

- en recette d'investissement au compte 1068 la somme de 0,00 €
- en recette de fonctionnement au compte 002 la somme de 763 658,49 €

DECIDE de reprendre, dans le budget 2023, en recettes d'investissement, le résultat cumulé excédentaire du compte administratif 2022, soit 440 424,28 € au compte 001.

DONNE toute délégation utile à Monsieur le Maire pour l'application de ces décisions.

2023 - 028 : FINANCES - Budget du service de l'eau / Budget primitif 2023.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Estelle THEBAULT, 4ième adjointe chargée des finances.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2311-1 et suivants ;

VU l'avis favorable de la Commission des Finances du 8 mars 2023 ;

Madame Estelle THEBAULT expose à l'Assemblée les grandes orientations du Budget Primitif 2023 du budget du service de l'eau qui s'établit en dépenses et recettes à la somme de 3 922 092,00€.

Sur proposition de Madame Estelle THEBAULT, le budget primitif 2023 du service de l'eau se présente comme suit :

➤	Section de fonctionnement :	
	Dépenses :	1 788 734,00 €
	Recettes :	1 788 734,00 €
➤	Section d'investissement :	
	<u>Dépenses</u> : crédits de reports :	0,00 €
	propositions nouvelles :	2 143 358,00 €
	Total :	2 143 358,00 €
	<u>Recettes</u> :	
	crédits de reports :	0,00 €
	propositions nouvelles :	2 143 358,00 €
	Total :	2 143 358,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le budget primitif 2023 tel que présenté en séance.

Autorise Monsieur le Maire à solliciter toute subvention en lien avec les projets de ce budget.

Donne toute délégation à Monsieur le Maire pour l'application de ces décisions.

La séance a été levée à 20h10.

Secrétaire de séance,

Estelle THEBAULT

Le Maire,

Guy VERNEY